



Violation de son casier et perte de biens, au travail

Par **Juliette41**, le **04/08/2014** à **13:41**

Bonjour,

Je pose ma question ici, car je n'ai aucune connaissance des droits qui me sont offerts au vue de ma situation.

Je suis employée dans un supermarché. J'ai été en congés sans solde pour une durée de trois mois, dans le cadre d'un stage pour mes études.

En temps qu'employée de cette grande surface, j'ai un casier personnel, avec mon propre cadenas, où je peux entreposer mes affaires professionnelles.

Seulement, la sécurité a fait un grand "ménage", et a volontairement casser les cadenas afin de vider les vestiaires des employés licenciés ou autre ...

Des mots furent affichés dans les vestiaires, afin que les employés puissent enlever leurs affaires.

Étant en stage dans une autre région, je n'ai évidemment pas pris connaissance de ces affiches.

Je n'ai pas été prévenue, ni par courrier, ni par téléphone. La sécurité a donc vider mon vestiaire, dans lequel se trouvait des affaires personnelles (clés, papiers, vestes, etc.). Ils ont ainsi jeté tous mes biens personnels.

Je trouve cela honteux, et eu la mauvaise surprise, à mon retour, de ne plus rien avoir.

Je considère cela comme un vol. Puis-je aller contre eux , et obtenir une indemnisation pour la perte de ces objets ?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce message, et vous remercie par avance de vos réponses.

Sincères salutations,

Juliette.